

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLLOQUE DE L'ACNUSA GAGNER LA CONFIANCE DES TERRITOIRES

Paris, le 6 janvier 2023 – Sensible aux difficultés rencontrées par les opérateurs pour dialoguer efficacement au niveau local sur leurs engagements dans la nécessaire transition écologique du secteur, l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires organise, le lundi 9 janvier, un colloque à l'Assemblée nationale sur le thème *Gagner la confiance des territoires*.

Ce colloque réunira les représentants des parties prenantes :

- Sociétés d'exploitation aéroportuaires ;
- Compagnies aériennes et assistants d'escale ;
- Industriels du secteur de l'aéronautique ;
- Collectivités territoriales ;
- Associations de défense de l'environnement et associations de riverains ;
- Représentants de la Commission européenne et de l'Etat ;
- Organismes scientifiques et techniques.

Il sera animé par Denis Cheissoux et Chantal Jouanno en sera le grand témoin.

Les participants débattront des actions concrètes engagées ou envisagées sérieusement pour obtenir des résultats concrets sur les grands territoires aéroportuaires, mesurables et appréciables par les populations concernées, à trois échelles temps :

- dès 2023 pour assurer que la reprise des trafics ne se réalise pas au prix d'une augmentation des impacts sanitaires (bruit et pollution de l'air) au niveau local,
- durant l'année période 2024/ 2028 pour se placer sur des trajectoires de réduction nette des émissions de bruit et de polluants atmosphériques sur et autour de chaque aéroport (côte pistes et côté ville),
- durant la période suivante (2028/ 2032) pour garantir le respect de nos engagements internationaux, communautaires, nationaux et locaux en matière de Santé / Environnement sur chacun des grands territoires aéroportuaires, métropolitains et ultramarins.

Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports, et Naïma Moutchou, députée du Val d'Oise et vice-présidente de l'Assemblée nationale, introduiront les débats.

La participation au colloque est uniquement sur invitation.

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une autorité administrative indépendante chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence

notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Le rapport public de son collègue est accessible sur le site internet de l'Autorité de contrôle www.acnusa.fr ou bien via ce lien ([cliquez ici](#)).

Les rapports présentés en 2022 lors des commissions consultatives de l'environnement sont accessibles sur chacune des pages des aéroports de [l'Atlas des aéroports disponible sur le site internet de l'ACNUSA](#).

A propos de l'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1999. L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Contact presse : Arnaud BECK
Courriel : arnaud.beck@acnusa.fr
Téléphone : +33 7 61 18 29 65

Contact presse : Aude VAYRE
Courriel : aude.vayre@grayling.com
Téléphone : 06 14 64 15 65